L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 15 FEVRIER 1888.

## PETITES ANNONCES.

A. **E. Philips**, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000.
29 déc—6m

### DEMANDES D'EMPLOI.

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

### DEMANDES.

ON demande—Plusieurs familles de cultivateurs pour la campagne. S'adresser à J. Herbelin, 190 rue du Canal. 15 fév—1f

UN petit capital de $600 pouvant produire $150 par mois—capital non exposé ; preuve offerte. Ecrire à M. ALEXIS, Post Office, City. 11 fév—4f

### A LOUER.

A LOUER—Bon emplacement pour grocerie, avec installations, coin St Philippe et Villeré. Sadresser au No 202 rue Nord Remparts. 12 fev—7f

A LOUER—Une résidence, 16 N. Remparts. S'adresser 207 rue du Canal. 9fév—1sem

A LOUER—La maison No 27 1[2. rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

### A VENDRE.

GROCERIE ET BAR—A vendre, pour cause de départ : faisant de bonnes affaires. S'adresser sur les lieux, 339 rue Bourgogne, coin Kerlerec. Si pas vendue d'ici à la fin du mois, sera vendue à l'encan. 15 fév—1 sem

A VENDRE—10,000 livres de droit, de médecine et autres, nouveaux et d'occasion, en différentes langues, à la librairie de Goldthwaite, 2 et 42 Passage de la Bourse—à bon marché. On achète des livres. 15 fév—1 sem

A VENDRE—Pour cause de départ deux magasins faisant de bonnes affaires. S'adresser à T. P. BOSCHER, 211 South Rampart. 11 fév—2 sem

A VENDRE—De suite, pour cause de santé, un restaurant français. Excellentes affaires. Ecrire P. L., au bureau de l'Abeille. 11 fév—1 sem

A VENDRE, pour cause de l'absence du propriétaire, un magasin à Mandeville, un bon emplacement pour affaires avec résidence, écurie et dépendances. Cette propriété sera vendue à bon marché. S'adresser F. J. Leche, 140 rue Povdras. 9 fév—7f

A VENDRE à bon marché, environ 20 génisses et 8 jeunes taureaux, tous croisés de Holstein et du taureau Holstein enregistré "Daniel Boone." Les génisses et les taureaux ont de 8 à 24 mois. A vendre aussi, d'autres vaches et génisses. S'adresser au pâturage de G. E. Villeré, à environ 3 milles au dessous des casernes des Etats-Unis, ou à G. A. Lanaux, 71 rue Decatur, Nouvelle Orléans. 8 fév—7f

GROCERIE dans bonne localité. S'adresser 85 Bienville. 2 fév—1m

A VENDRE — Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1[2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune. 1er déc—

## AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—H. Groebel et Cie. vs. leurs créanciers.—No. 19,625—Division A —Ordre de Cour—Qu'une cession des biens des pétitionnaires, H. Groebel & Cie et de Henry Groebel individuellement, et de Olivier Marionneaux, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero Jr., notaire public pour la paroisse d'Orléans, à son bureau, No. 17 Commercial Place, le MERCREDI 29ème jour de février 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1888.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25 jan—25—17, 29 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm. C. Ahern vs ses créanciers—No 23,209—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Wm. C. Ahern, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le LUNDI, 12ème jour de mars, 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Louque, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 6 février, 1888.
Signé : W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
11 fév—11, 18, 25—mars 3, 10

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans —Samuel Cragin vs. ses créanciers—No 23,096 Division B — Ordre de Cour — Que la cession des biens du pétitionnaire Samuel Cragin soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers : et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Paul L. Fourchy, notaire en cette ville, le LUNDI, 27me jour de février 1888, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent être présentées devant eux ; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que Percy Roberts, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
27 ja—27 fév 11 27

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans. — No 22,991—Division E.—E. J. West & Son & Co et Anna Y. West et William Y. West, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, vs leurs créanciers—Ordre de Cour. —Que la cession de propriété des pétitionnaires E. J. West & Son & Co et William Y. West et Mme Anna Y. West individuellement, soit et est par le présent accepté par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de leurs créanciers soit tenue pardevant Theo. Goyol, Esq., notaire en cette paroisse, le mercredi 15 février 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des pétitionnaires, de nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient être portées devant eux ; et que, dans l'intervalle, toutes les procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues ; et que Martin Voorhies, Esq., soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 9 janvier 1888.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme.
W. J. McDONNELL, Député Greffier.
11 jan—3f au 15 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Otto F. Briede vs. ses créanciers—No 23,021 —Ordre de Cour. — Que la cession des biens du pétitionnaire Otto F. Briede, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. C. Stockton, notaire, à son bureau No. 6 rue Carondelet, en cette ville, le SAMEDI, 18 février 1888, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que W. C. Gordon, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 12 janvier 1888.
Signé : N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13 jan—3f au 18 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard F. Markey vs ses créanciers—No 23,057 —Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard F. Markey soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, SAMEDI, le 25ème jour de février 1888, à 11 h. a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que E. E. Moise, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-G
18janv—18—3 25 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. —H. Pigeon vs ses Créanciers—No 23,124—Div. D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Rudolph Pigeon soit et est, par le présent, acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers ; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John R. Légier, notaire en cette ville, le JEUDI, 16me jour de février 1888 à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises ; et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nlle-Orléans, 25 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
26 janv—26—fév 4 16

## VENTES PAR LE CONSTABLE.

**E. Thompson, Jr., vs. M. J. Andrus.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 13,749—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Recker, Juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, aux écuries de W. B. Léonard, rue Baronne, entre Gravier et Union, le SAMEDI, 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un wagon à quatre roues, d'après un inventaire enregistré en mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
PENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
9 fév—9 14 18.

---


# ATTRAIT SANS PRECEDENT!

# PLUS D'UN MILLION

# DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.
**Ses Grands Tirages à Numéro Simple** auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Trimestriel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 13 MARS 1888.

# GROS LOT:
# $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de... | $300,000, soit | $300,000 |
| 1 Lot de.. | 100,000....... | 100,000 |
| 1 Lot de.. | 50,000....... | 50,000 |
| 1 Lot de.. | 25,000....... | 25,000 |
| 2 Lots de.. | 10,000....... | 20,000 |
| 5 Lots de.. | 5,000....... | 25,000 |
| 25 Lots de.. | 1,000....... | 25,000 |
| 100 Lots de.. | 500....... | 50,000 |
| 200 Lots de.. | 300....... | 60,000 |
| 500 Lots de.. | 200....... | 100,000 |

PRIX D'APPROXIMATION:

| | |
|---|---|
| 100 Lots de $500, soit......... | $50,000 |
| 100 Lots de $300, .. ......... | 30,000 |
| 100 Lots de $200, .. ......... | 20,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | |
|---|---|
| 1,000 Lots de $100, soit....... | $100,000 |
| 1,000 Lots de $100, .. ......... | 100,000 |

3,136 Lots se montant à....$1,055,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir les numéros qui tirer un lot.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, établis dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.


---

## ASSURANCES.

### Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.

**Bureaux: No 33 rue du Camp.**

TREIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMEMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie établit comme suit l'état de situation de ses affaires pendant l'année expirée le 31 décembre 1887 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur les risques d'incendie. | $ 87,714 05 | |
| .. .. risques de rivières. | 728 45 | |
| .. .. risques maritimes.. | 855 20 | |
| | | $89,297 70 |
| A ajouter: primes non acquises pendant 1886 | $22,050 82 | |
| A ajouter: sauvetage et profits et pertes.. | 11,195 76 | |
| | | 34,146 58 |
| | | $123,444 28 |
| A déduire: | | |
| Pertes d'incendie..... | $40,478 72 | |
| Pertes de rivières.... | 179 40 | |
| Pertes maritimes..... | 461 80 | |
| Commissions.......... | 4,213 40 | |
| Réassurances......... | 8,085 93 | |
| Primes remboursées.. | 6,448 57 | |
| Dépenses, taxes, loyer, Rebocct, etc., moins escompte et intérêt. | 17,277 67 | |
| | | 77,143 49 |
| | | $46,300 79 |
| Réservé pour pertes non ajustées. | $3,781 81 | |
| Intérêt déclaré le 1er juillet 1887.. | 7,347 07 | |
| Intérêt et dividendes déclarés ce jour.......... | 14,703 47 | |
| Réservé pour primes non acquises pendant 1887.......... | 20,468 44 | |
| | | $46,300 79 |

La Compagnie possède l'ACTIF suivant :

| | |
|---|---|
| Capital et billets d'actions........ | $4,161 28 |
| Prêts sur nantissements et sur hypothèque.......... | 148,905 79 |
| Billets à ordre........ | 4,677 98 |
| Propriétés foncières........ | 15,000 00 |
| Argent en banque et en main...... | 74,950 71 |
| Primes en voie de collection........ | 42,987 93 |
| Meubles de bureau et installations. | 4,448 53 |
| | $295,112 22 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital........ | $150,000 00 |
| Réserve pour pertes non ajustées........ | 3,781 81 |
| Intérêt et dividendes........ | 28,910 48 |
| Réservé pour primes non acquises, fonds de réserve et excédant...... | 112,419 93 |
| | $295,112 22 |

L'exposé ci-dessus est une copie exacte vraie des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, ce 18e jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1887.
A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été décidé de payer l'intérêt et les dividendes suivants sur demande :
DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an.
I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

| | |
|---|---|
| JACOB ALEXANDER, | JNO. EVERETT, |
| LEON BERTOLI, | C. TAYLOR GAUCHE |
| H. H. BIERHORST, | CHAS HEMARD, |
| PETER BLAISE, | A. H. ISAACSON, |
| H. ELLERMAN, | I. N. MARKS, |
| JNO. FITZPATRICK, | A. A. MAGINNIS, |
| WASH. MARKS, | T. PRUDHOMME, |
| JACOB SCHOEN, | A. H. SIEWARD, |
| OTTO THOMAN, | GEO ZETZMANN. |

24 janv—Mardi—1m

### Trentième Tableau Annuel

—DE LA—

### Compagnie d'Assurance HOPE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau : No 188 rue Gravier.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires : Primes reçues dans l'année expirant le 31 décembre 1887 :

| | | |
|---|---|---|
| Sur les risques d'incendie........ | $540,260 84 | |
| Sur les risques de rivière........ | 39,003 37 | |
| Sur les risques de mer........ | 49,744 07 | |
| | | $629,008 28 |
| A ajouter: Primes non acquises en 1886........ | 100,539 42 | $729 547 70 |
| A ajouter: Intérêts et profits et pertes........ | | 30,075 96 |
| | | $759,623 66 |
| A déduire: | | |
| Pertes sur les risques d'incendie. | $344 012 04 | |
| Pertes sur les risques de mer...... | 28,988 52 | |
| Pertes sur les risques de rivière.... | 35,932 86 | |
| | $408,933 42 | |
| Taxes........ | 7,354 74 | |
| Primes remboursées........ | 107,200 32 | |
| Commissions........ | 84,163 99 | |
| Réassurances........ | 27,421 43 | |
| Loyer........ | 2,100 00 | |
| Bureau des assureurs, corps de sauvetage, annonces, salaires et autres dépenses. | 45,753 55 | 683,227 45 |
| | | $76,396 21 |
| A déduire: Dividende semi-annuel de 5 0[0 payé en juillet 1887...... | | 12,500 00 |
| | | $63,896 21 |

—ACTIF.—

| | |
|---|---|
| Billets sur hypothèques........ | 16,650 00 |
| Billets sur nantissement........ | 55,971 79 |
| Effets pour primes........ | 18,524 69 |
| Billets à recevoir sur demande..... | 12,259 16 |
| Actions de la banque de l'Union et autres actions........ | 4,983 84 |
| Mobilier de bureau, coffre-fort, etc. | 3,048 67 |
| Biens fonciers........ | 22,271 04 |
| Primes en voie de perception........ | 154,958 07 |
| En caisse........ | 25,229 55 |
| Total de l'actif........ | $313,896 21 |

—PASSIF.—

| | |
|---|---|
| Capital........ | 250,000 00 |
| Réserve pour primes non acquises au 31 décembre 1887........ | 80,896 21 |
| Montant des pertes non payées........ | 38,103 89 |
| | $369,000 10 |

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
J. A. CHALARON, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 30 janvier 1888.
ALPHONSE PHILIPS, notaire.
31 jan—30 jours

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Daniel Haberstich.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,033 — Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par John B. Myers, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 fév—11 15 19

**Succession de Jacob Wild.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,009—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Annie Wild, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 fév—11, 15, 19

**Succession de Jane E. Rose, veuve de Rufus Edwards.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 21,801—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Rice, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 fév—13 15 19

**Succession de Ernest Scheib.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,938—Division C. Attendu que Mme Louisa Braud, veuve de Ernest Scheib, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ernest Scheib, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 fév—7 12 16

**Succession de Edward Connelly.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 23,208—Division D —Attendu que Magdalene Long, veuve de Ed Connelly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Edward Connelly, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
8 fév—8, 12, 17

**Succession de [illegible].**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 23,210—Division E—Attendu que [illegible] C. McCann a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de [illegible], décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 fév—8 12 17

---

## ASSURANCES

### COMPAGNIE D'ASSURANCES MECHANICS AND TRADERS

No. 14 rue Carondelet.

Dix-huitième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année se terminant le 31 décembre 1887.

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie... | $198,521 36 | |
| Primes de rivières... | 23,660 99 | |
| Primes maritimes... | 6,880 65 | |
| Primes non acquises, 31 décembre. 1886. | 73,616 52 | |
| | | $302,679 52 |
| A déduire— | | |
| Primes non acquises, 31 décembre, 1887. | $ 78,737 07 | |
| Primes remboursées. | 20,336 28 | |
| Réassurances........ | 22,068 48 | |
| Commissions........ | 21,870 08 | |
| | | 143,011 91 |
| Primes nettes acquises........ | | $159,667 61 |
| A ajouter intérêt, profits et pertes. | | 56,429 48 |
| Total recettes........ | | $216,097 09 |
| Moins— | | |
| Pertes d'incendies payées........ | $112,048 65 | |
| Pertes de rivières payées........ | 9,481 82 | |
| Pertes maritimes payées........ | 2,345 76 | |
| Pertes non ajustées et non échues........ | 19,775 11 | |
| Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences........ | 34,525 54 | |
| | | 178,176 88 |
| Profits nets........ | | $ 37,920 21 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Bons de la ville de la Nlle-Orléans | $243,045 00 |
| Consolidés de l'Etat de la Louisiane........ | 135,900 00 |
| Actions de banques et autres........ | 136,175 00 |
| Billets à ordre........ | 36,711 12 |
| Argent comptant........ | 7,005 63 |
| Propriétés foncières........ | 41,864 51 |
| Primes en voie de collection........ | 22,379 26 |
| | $623,080 52 |

PASSIF.

| | |
|---|---|
| Capital-actions........ | $375,000 00 |
| Réservé pour primes non acquises. | 78,737 07 |
| Réservés pour pertes non payées, 1887........ | 19,775 11 |
| Réservé pour pertes non payées des années précédentes........ | 2,224 35 |
| Dividendes non payés........ | 21,650 00 |
| Surplus........ | 125,693 99 |
| | $623,080 52 |

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, }
Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 17me jour de janvier 1888.
CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Nous, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances Mechanics and Traders, certifions par les présentes que nous avons examiné l'actif de la dite compagnie et que nous en avons jugé l'évaluation, comme ci-dessus vraie et correcte.
ROB'T. MAXWELL, Chairman,
G. W. SENTELL,
P. G. GIBERT,
FRED'K WING.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 16 du courant, a résolu de payer sur demande (en outre du premier intérêt semestriel déclaré le 1er juillet, 1887), CINQ POUR CENT, second intérêt semestriel sur le capital de la Compagnie.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| J. A. Braselman, | Robt. Maxwell, |
| P. J. Cockburn, | Simon E. Marx, |
| H. T. Cottam, | F. J. Odendahl, |
| Lloyd R. Coleman, | Wm. A. Phelps, |
| O. Elmer, | G. W. Sentell, |
| J. M. Frankenbush, | A. M. Silbernagel, |
| Walter C. Flower, | W. B. Thompson, |
| P. G. Gibert, | Jos. Vignes, |
| Chas. Holloway, | A. Xiques, |
| C. Hernandez, | J. M. Walsh, |
| N. Landry, | T. S. Waterman, |
| I. L. Lyons, | Frederick Wing, |
| A. G. Lobdell, | W. Y. West, |
| Colonel T. L. Macon, | W. G. Wheeler, |
| J. A. C. Wadsworth, | P. Werlein. |

20 jan—1m

### 21me Etat de Situation Annuel

—DE LA—

### Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT aux exigences de la charte la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887 :

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur incendie........ | $183,534 79 | |
| Primes sur mers........ | 3,229 87 | |
| Primes sur rivières........ | 1,189 34 | |
| Totales primes........ | | $187,954 00 |
| A ajouter: Risques non acquises de 1886........ | | 37,801 16 |
| Total........ | | $225,755 16 |
| A ajouter Intérêt, profits et pertes........ | $33,077 66 | |
| Moins appointements et dépenses générales | 12,224 12 | 20,853 54 |
| Fonds de surplus de 1886........ | | 19,367 02 |
| Total........ | | $265,975 72 |
| Pertes payées— | | |
| Sur primes d'incendie | $84,478 00 | |
| Sur primes de mers.. | 3,138 6[illegible] | |
| Sur primes de rivières | 1,756 17 | |
| | $89,372 81 | |
| Compte de réassurances........ | 64,630 77 | |
| Primes remboursées et commissions........ | 45,886 87 | |
| Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage, souscriptions........ | 6,923 77 | |
| | | $176,813 22 |
| Total........ | | $89,162 50 |
| Réserve pour— | | |
| Primes non expirées | $37,146 53 | |
| Pertes non payées.. | 12,648 95 | |
| Dividende 5 0[0 déclaré en juillet 1887 | 10,000 00 | |
| Dividende 5 0[0 déclaré en janvier 1888........ | 10,000 00 | |
| Fonds de surplus de 1887........ | 19,367 02 | |
| | $89,162 50— | 89,162 50 |

ACTIF.

| | |
|---|---|
| Billets reçus pour primes........ | 64 00 |
| Primes en collection........ | 36,959 23 |
| Prêts sur nantissements........ | 9,850 50 |
| Prêts sur hypothèques........ | 5,925 00 |
| Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons consolidés et Bons à primes de ville........ | 99,815 00 |
| Banques, assurances et autres stocks........ | 20,945 00 |
| Bâtisse 51 rue du Camp et autre propriétés foncières........ | 69 619 34 |
| Meubles et installation........ | 3,367 75 |
| En caisse et en banque........ | 32,616 58 |
| | $279,162 50 |

L'exposé ci-dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie.
[Signé] H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.
Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle Orléans, ce 13me jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a été résolu de déclarer un second dividende semi annuel de (5) cinq pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année finissant le 31 décembre 1887, pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

| | |
|---|---|
| H. ZUBERBIER, | HERM. CURTIUS |
| J. J. WECKERLING, | J. J. LANGLES, |
| J. HASSINGER, | J. E. MERILH, |
| P. W. DIELMAN, | JOHN THORN, |
| J. B. MEYERS, | LOUIS GRUNEWALD |
| GWO. H. BRAUGHN, | A. G. RICKS, |
| FRANK VATTER, | W. W. HUCK, |
| | C. B. FISCHER. |

15 jan—1m

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Propriété améliorée de valeur rue Félicité.**

**Théo. Lilienthal vs ses créanciers.**

No 20,834 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR VINCENT & CO., ALEX LEVY, encanteur — SAMEDI, 10 mars, 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 31 octobre, 1887 et d'un ordre amendé daté du 30 janvier, 1888, de la même Cour dans l'affaire de la susdite insolvabilité, la propriété ci après décrite, à savoir—
Un certain terrain et les améliorations qui s'y trouvent ainsi que tout ce qui y appartient, situé dans le plus beau district de cette ville et désigné par le numéro quinze dans le carré borné par les rues Félicité, Camp, Chestnut et Ste-Marie sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer le 13 mars 1849, et déposé au bureau de J. P. Gilly, alors notaire en cette ville. Le dit terrain mesure 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de façade rue Félicité sur une profondeur de 137 pieds 11 pouces sur la ligne du terrain No 14, et 132 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du lot No 16 et 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond sur une allée de 10 pieds de largeur, en commun avec les autres lots du dit îlet et face à la rue Félicité.
Conditions comme suit, à savoir :
Un quart ou plus comptant et le reste en un crédit d'un, deux et trois ans ou moins au gré des acquéreurs et les paiements à crédit faits par des billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de sept pour cent par an à partir de leur date jusqu'au paiement final, garantis par privilège et lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue. L'acte ou les actes de vente contiendront les clauses usuelles de garantie relativement aux honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de police d'assurance, etc.
Actes de vente pardevant G. W. Christy, notaire, aux frais des acquéreurs.
L'acquéreur doit assumer et payer les taxes de 1888.
Un dépôt de dix pour cent comptant sera requis après l'adjudication pour lier la vente.
8 fév—8 15 22 29—mars 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Catherine Potthoff vs. ses créanciers—No 22,975—Ordre de Cour — Qu'une réunion des créanciers de Mme Catherine Potthoff soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 14 février 1888, à 11 heures a.m., pour voter sur sa application pour un répit de un, deux et trois ans, pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt ; que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de la dite Mme Potthoff, et dans l'intervalle et jusqu'à de nouveaux ordres de cette cour, que toutes procédures contre la personne et les biens de la dite Mme Potthoff soient suspendues.
Nlle-Orléans, 7 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 janv—3f au 14 fév

---

## ANNONCES JUDICIAIRES.

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**William N. Grunewald vs Joseph Patzelt.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,687.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, désignés par les numéros Treize, Quatorze et Quinze sur un plan dressé par A. de Young, voyer, le 3 janvier 1863, déposé en l'étude de Hugh Madden, ancien notaire ; lesdits lots mesurent comme suit, à savoir :
Le lot numéro treize mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds entre lignes parallèles, étant borné sur le côté plus près de la rue Douane par le lot quatorze et sur le côté le plus près de la rue Canal par une allée de dix pieds de largeur, et dans le fond par une allée de onze pieds huit pouces et quatre lignes de largeur.
Le lot numéro quatorze mesure trente-un pieds quatre pouces de face sur la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante trois pieds, et le lot numéro quinze mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante-trois pieds, étant borné sur le côté vers la rue Douane par une allée de dix pieds de largeur, et les lots quatorze et quinze sont aussi bornés dans le fond par la susdite allée de onze pieds huit pouces quatre lignes de largeur.
Acquis par le défendeur de Rudolphe Godefroy, conformément à un acte passé pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire le 21 juillet 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév 1 8 15 22 25

ANNONCES JUDICIAIRES.

**Nicholas Connell vs veuve et héritiers de Henry C. Weymouth.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 6,231.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre rue Gravier et la Commercial place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI 18 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
Un îlet de terre situé dans l'ancienne ville de Carrollton, actuellement le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme îlet 79 "A" sur un plan dressé par Henry A. Boudousquié le 6 avril 1871 et déposé comme plan II au bureau de Theo. Guyol, notaire public, et mesure trois cents pieds de face aux rues du Canal ou l'Avenue Carrollton et la rue Dublin, trois cent vingt-cinq pieds de face aux rues Sixième et Septième.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18 jan—25—1, 8, 15, 18 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mme A. H. Carter et autres vs. Madeline Farrell et autres.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No. 11,409—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :
Deux lots de terre avec améliorations dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Coliseé, Huitième et Harmonie ; lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent soixante-quatre pieds de face à la rue Chestnut, sur cent vingt et un pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, architecte, daté le 4 mai 1844, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire.
Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme étant la propriété de William H. Finnegan, un des défendeurs dans la dite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY.
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 fév—15 22 29—7 14 17 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Mme E. Rand vs. Mme Christina Kuhlmann.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,778.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
1. La moitié indivise d'intérêt et tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse Mme Christina Kuhlmann, de la propriété ci-après décrite, à savoir :
1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Harmony et Pleasants, désigné par le No 16, sur un plan lithographié et annexé à un acte passé le 7 juillet 1852, en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles acquis par feu John Kuhlmann de Chas. Kammer, A. Ducatel, notaire, le 28 avril 1864, enregistré au bureau de transfert, livre 88, folio 53.
2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Pleasants, Constance, Harmony et Pleasants, désigné par le No 17 du dit îlet, sur un plan annexé à un acte passé par devant T. O. Stark, ancien notaire, mesurant vingt-six pieds de face à la rue Magazine et forme l'encoignure des rues Magazine et Pleasants, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Pleasants sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds entre lignes parallèles et du côté de la rue Pleasants, acheté par feu John Kuhlmann de la succession de Prosper A. Ducatel, notaire, en date du vingt neuvième jour d'août 1866.
3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Pleasants, Constance et Harmony, mesurant treize pieds de face à la rue Pleasants sur une profondeur de cent vingt pieds trois pouces entre lignes parallèles ; étant la subdivision du lot désigné par le No 17, sur un plan lithographié annexé à un acte passé par devant T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 7 juillet 1852, acheté par feu John Kuhlmann de la succession de Hazemen, W. Shannon, notaire, le 11 février — 1869.
4° (A) Un morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Harmonie et Pleasants, mesurant 13 pieds 1 1[2 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et forme cette partie du lot 15, sur le plan ci-dessus des rues Harmonie, aussi.
Aussi (B) Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet, mesurant 13 pieds 1 1[2 pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et forme cette partie du lot 15, sur le plan ci-dessus désigné, déposé à l'étude de T. O. Stark, ancien notaire ; terrain le plus près de la rue Pleasants. Acquis par feu John Kuhlmann, de Anton Stubb ; John F. Coffey, notaire, le 11 février 1862.
5° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 6me district de cette ville, carré borné par les rues Toledano, Levée, Chippewa et l'avenue de la Louisiane, désigné par le No Douze, sur un plan de B. Buisson, le 27 février 1851, déposé au bureau de T. Lisbony, ancien notaire, et mesurant trente pieds de façade rue Toledano, sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles ; propriété acquise par feu John Kuhlmann de Charles Boulugny ; T. O. Stark, notaire, le 12 mars 1853.
6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me district de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Camp, Sixième et Septième, mesurant vingt-huit pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur ; propriété acquise par feu John Kuhlmann, de la veuve A. Michel, le 25 janvier 1866, Abel Dreyfous, notaire.
7° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 6me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jersey (Annonciation), Toledano, Laurel et l'avenue de la Louisiane, désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan de C. A. Hedin, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, sur plan portant le No 136. Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, trente pieds de façade rue Toledano, sur cent soixante pieds de profondeur, acquis par feu John Kuhlmann de Clotille Illg ; A. Ducatel, notaire, le 27 septembre 1860.
8° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Laurel, Sixième, Septième et Jersey (aujourd'hui Annonciation), mesurant cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes rue Sixième, cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne le séparant des terrains 1, 2, 3 et 4, sur une profondeur et façade rue Laurel de cent cinquante pieds sur lignes parallèles et formant le coin des rues Sixième et Laurel, terrain acquis par feu John Kuhlmann de Mme Martha Sullivan ; Win Shannou, notaire, le 25 juin 1866.
9° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans le carré compris entre les rues Pleasants, Laurel, Harmony et Toledano, désignés par les Nos 9 et 10 ; les dits terrains contigus les uns aux autres et mesurant chacun vingt-neuf pieds de façade rue Pleasants, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis par feu John Kuhlmann, shérif de la paroisse, le 12 juin 1865, enregistrés dans le bureau des transferts, livre 89, folio 131.
11. Le droit d'usufruit de la défenderesse, Mme Christina Kuhlmann à la susdite propriété laissée par son mari comme veuve et en communauté et comme légataire sous testament.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24jan—24 31—fév 1er 7 15 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Groceries, groceries, vins, liqueurs, installations, etc., et aussi le privilège de deux tables au marché Poydras,**

dans l'affaire de

**John T. Moore jr. vs Joseph Wuechner.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,266—En vertu d'un ordre de vente, daté du 13 février 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 17 février 1888, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :
1° Au local No 238 1[2 rue Poydras.
Tout le contenu de la grocerie, au dit local, comprenant un grand lot assorti de groceries de choix et de famille, vins, liqueurs, whiskies, etc., aussi les installations du dit magasin, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
2° Et immédiatement après le contenu et le stock, etc., de deux tables au marché Poydras, comprenant groceries, marchandises, etc., d'après un inventaire enregistré ; les dites tables portent les Nos 54, 56 et 97 ; aussi le privilège des dites deux tables Nos 54, 56 et 97 au marché Poydras.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 fév—14 15 16 17

---

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR HOEY & O'CONNOR.

**Propriété améliorée de choix —ET— Site pour bâtir AVENUE NAPOLEON. Succession du Dr J. R. Walker.**

No 23,090—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante, à savoir :
**Quatre lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par **l'avenue Napoléon**, les rues **Berlin, Colisée et Perrier**, désignés comme lots Nos 1, 2, 3 et 4 de l'îlet No. 43. Les dits lots Nos 1, 2 et 3 mesurent chacun 28 pieds 7 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. 1 formant le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Colisée, et le lot No 4 mesure 28 pieds 6 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur.
**Conditions**.—Un tiers comptant et la balance en deux paiements égaux à un et deux ans de crédit de la date de la vente avec intérêt de 7 pour cent par an garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles, assurance et transfert de police, frais d'avocat, etc ; l'acquéreur devra assumer le paiement de toutes les taxes dues et exigibles en 1888, et déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.
Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant George C. Préot, Esq., notaire.
15 fév—15, 25—mars 3, 10, 17

### PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

**Vente de Syndic.**

**Le grand et confortable cottage, élevé** de terre, résidence avec cinq lots de terre, au coin des rues Constance et Quatrième.

Charles Van Benthuysen, individuellement, ou comme membre de la raison sociale de Benthuysen & Troneberg, ou le Crescent Jelly Manufacturing Company vs. Ses Créanciers.

No 22,718.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur, Bureaux No 5 rue Carondelet.—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, en date du 3 février 1888, il sera vendu à l'encan :
Cinq lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Laurel, Washington et Quatrième désignés par les numéros : 1 à 5 inclusivement, sur un plan annexé à un acte de vente de J. Seymour & Geo. W. R. Bayley, passé pardevant W. Shannon, ancien notaire, en date du 3 mars 1869, et conformément au dit plan. Les lots mesurent comme suit : Les lots 1 et 2 mesurent ensemble 69 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 130 pieds entre lignes parallèles.
Les lots 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot 4 forme l'encoignure des rues Constance et Quatrième. Le lot No 5 touche au lot ci-dessus dans le fond et mesure 30 pieds de face à la rue Quatrième sur une profondeur de 129 pieds entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent une résidence cottage élégante et confortable, avec un rez-de-chaussée bien subdivisé, ayant cinq salons à arche, salle à manger, des chambres à coucher bien aérées, chambre à bain, chambres pour domestiques, bibliothèque et autres chambres, etc.
Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit avec billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant intérêt à raison de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, intérêt payable annuellement.
Les améliorations seront assurées et la police transférée au vendeur, ensemble avec les honoraires d'avocat, et autres clauses usuelles de garantie, dix pour cent seront requis au moment de la vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1888.
Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
5 fév—5 11 18 25—mars 3 10

**Vente de Syndic.**

**Comptes courants, Glaces, Verrerie, Articles de** bois, Gelatine, Réservoirs, Coffre-fort en fer, meubles de bureau, etc.

**Chas. Van Benthuysen, individuellement** ou en sa qualité d'associé de la maison Van Benthuysen & Guncberg ou la Crescent Jelly Manufacturing Co. vs Leurs Créanciers.

No 22,718—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Division D.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—JEUDI, 16 février 1888, à 11 heures du matin, au magasin No 18 rue Conti, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, en date du 8 février 1888, il sera vendu à l'encan divers comptes courants, un lot de glaces, etc., de meubles de bureau, etc.
Conditions—Comptant.
5 fév—5 11 16.

### PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

**Terrain de valeur pour bâtir rue South Poydras, près du Marché Poydras.**

**Quatre terrains désirables, 6me district, coin des rues Wall et Chestnut.**

PAR BRIGNONI & BLAKELEY encanteurs Bureau 38 et 40 rue Royale—le SAMEDI, 18 février, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles—
**Un terrain de valeur dans le Premier District.** Le lot No 3 (ou numéro municipal 268 rue South Poydras, entre Erato et Franklin, mesurant 28 pieds 6 pouces 4 1[2 lignes de face à la rue Poydras sur une profondeur de 92 pieds 10 sur le côté le plus rapproché de la rue Erato 95 pieds sur l'autre côté et est à proximité du marché Poydras, de la gare du Miss. V. R. R. de plusieurs lignes de chemins de fer urbains, de quelques églises et d'écoles, ce qui fait que le terrain est des plus désirables pour l'érection d'un magasin ou une résidence.
**4 lots de terre de choix pour bâtir dans** le 6me district, Nos 7, 8, 9, 10 coin des rues Wall et Chestnut îlet No 41, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Entourés par une barrière, terre haute, un certain nombre d'orangers et autres arbres fruitiers sur les dits terrains, trottoirs recevant l'ombre de grands chênes, &c., ce qui fait de l'endroit un des plus beaux sites pour bâtir dans le voisinage.
**Conditions**—La moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un an avec 7 pour cent d'intérêt, lien de vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles, et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.
Acte de vente pardevant John R. Légier, notaire public, No. 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur, incluant les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888.
12 fév—12 15 18

## ANNONCES JUDICIAIRES

### VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Robert S. Eddy vs E. C. Adams.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 22,844—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, en cet Etat, formant une partie de l'îlet borné par les rues St-David, Edmond et Green et l'avenue Henry Clay, désigné par le No 96 sur un plan dressé par Nymegger le 24 janvier 1854 et déposé comme plan No 64 dans le livre des plans de A. Chiapella, alors notaire en cette ville. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par la lettre "D" sur un plan annexé à un acte de vente de John Krattschmidt à Charles H. Shute, passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 20 octobre A. D. 1869, et mesure cent quarante-neuf pieds dix pouces et une ligne de face à la rue Edmond sur une profondeur de cent quarante-sept pieds, entre lignes parallèles, et égales et de face à la rue Greene et forme l'encoignure.
Acquis par le défendeur de Charles D. Stutevant par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 25 novembre 1881.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 jan—24 31—fév 7 15 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE

**J. B. Maguard vs. Antoine Bonnud.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,153 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier district de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—
Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dumaine, Royale et Ste. Anne, lequel dit lot mesure soixante et un pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de soixante pieds neuf pouces de face à la dite rue Bourbon, ensemble, avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies et privilèges qui appartiennent au dit lot de terre, sans exception.
Acquis par le défendeur de J. B. Socola, conformément à un acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 12 mai 1871.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
25janv—25fév 1 8 15 22 25

**Succession de Alexander W. Hodge.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 22,701—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte tiual présenté par Samuel H. Delano, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
14 fév—14 18 23

**Succession de François Toujan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,219—Division C. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Arthur Gastinel, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
7 fév—7, 12, 16.

---

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR D. E. MORPHY.

Vin Rouge de Bordeaux qualité supérieure en lots à la convenance des acheteurs.

PAR D. E. MORPHY, encanteur, il sera vendu, MERCREDI, 15 février 1888, à midi, en l'entrepôt des Etats-Unis, No. 4 classe, 3, coin Noth Peters et Conti, 54 barriques de vin de qualité supérieure reçu de S. S. Bordeaux et de la barque Lea.
Conditions—Comptant 12 fév—4f

### PAR W. I. HODGSON

ANNONCE JUDICIAIRE

**Le cottage double pour résidence,** Nos 481 et 483 rue Sud Remparts entre Euterpe et Terpsichore.

**Le cottage à double corps de** logis, Nos 374 et 376 rue Sud Franklin entre Erato et Thalie.

**Mme Barbara Glaser, veuve Adolph Nikoll vs ses créanciers**—No 20,367.

Par ordre de la Cour. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur— Bureau No 13 rue Carondelet. — Le SAMEDI, 18 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 9 janvier. 1888. Dossier No 20,367, dans l'affaire de Mme Barbara Glaser, veuve de Adolph Nikoll vs ses créanciers, il sera vendu à l'encan—

**PREMIER DISTRICT.**

**Cottage double rue des Remparts.**

1° **Un lot de terre** avec bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet numéro deux cent quatre-vingt-deux, borné par les rues des Remparts, Dryades, Euterpe et Terpsichore, désigné par le numéro huit, partie du numéro quinze, sur un plan de J. H. Pilié, voyer, en date du 20 juillet 1840, déposé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, et mesurant (mesure américaine) trente-deux pieds de face à la rue des Remparts sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur et borné au fond par le terrain du lot numéro quinze.
Les améliorations comprennent **un cottage double en bois recouvert en ardoises**, ayant quelques 6 ou 8 chambres, citernes, hangars, etc.

**Cottage double rue Franklin.**

2° **Un lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet numéro trois cent vingt trois, borné par les rues **Franklin Liberté, Erato et Thalie**, désigné par le numéro sept, sur un plan de J. H. Pilié voyer, annexé à un acte pardevant T. J. M. Cay, notaire, le 20 mars 1841, et mesurant (mesure anglaise) trente deux pieds de face à la rue Franklin, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
Les améliorations comprennent **un cottage à double corps de logis recouvert en ardoises** avec 6 chambres, corridor, gaz, citernes, etc., de chaque côté.
**Conditions**—Comptant en passant les titres, 10 0[0 payé comptant sur les lieux ; les acquéreurs assumant en outre de leurs enchères, les taxes dues et exigibles en 1888.
Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
14 jan—14 22 29—fév 5 12 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Un Site de Valeur pour Bâtir,** Rue Magazine, près du Marché de la rue Neuvième.

Succession de Otto Frederick Theisman.

**A un long crédit. A l'encan.**

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—JEUDI, 23 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" daté le 9 janvier 1888 Dossier No 22,273, pour le compte de la succession de Otto Frederick Theisman, décédé, il sera vendu à l'encan—
**Un lot de terre** situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Septième et Huitième, désigné comme lot E et mesurant vingt-quatre pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de 109 pieds 6 pouces entre lignes parallèles, mesure américaine.
**Conditions**—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, balance à 1 et 2 ans, en paiements égaux, avec 8 pour 100 intérêt, du jour de la vente et toutes les clauses de garantie usuelles : l'acquéreur assumera les taxes de l'année courante de 1888, en dessus du prix d'adjudication.
Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 jan—22 31—8 15 23 fév.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Billets à recevoir Bills due, etc.**

A l'encan Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON Encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI 15 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, en vertu de, et conformément à deux ordres de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A", un ordre daté le 14 février 1887, et l'autre ou ordre amendé, daté le 16 mars 1887, Dossier de la cour No 19,365 pour le compte de la succession de Alfred Shaw décédé, il sera vendu à l'encan :
**Un lot de comptes, billets, comptes dûs, etc.**, d'après un inventaire enregistré, et une liste entre les mains des encanteurs.
Conditions—Comptant avant le transfert.
5 fév—5 1 15

### PAR C. E. GIRARDEY & CO

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Mme A. M. Hennen**

No 22,459—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Propriété de Commerce de Valeur sur la rue Royale, entre Douane et Bienville.

Banc dans la First Presbyterian Church et Terres dans la paroisse Tangipahoa, Lne.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. O. Fritz, encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—LUNDI, 12 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, entre le Commercial alley et la rue Gravier, et en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division —, en date du 7 février 1888 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété suivante, à savoir—
1° **Un certain lot de terre** situé dans le deuxième district de cette ville dans l'îlet No 95 borné par les rues Royale, Bienville, Douane et Passage de la Bourse, et désigné par la lettre A sur un plan dressé par Arthur de Armas, le 11 juillet 1862, mesurant 30 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Royale, mesure française, et 118 pieds de profondeur entre lignes parallèles.
Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, une bâtisse en briques, à trois étages, portant le No 32 de la rue Royale, avec le bail et les billets pour loyer qui seront dus après le jour de la vente.
2° **Le banc** No 135 dans la Première Eglise Presbytérienne, située sur le Parc Lafayette, avec tous les droits et privilèges des détenteurs de bancs dans la dite église d'après sa charte.
3° **Une section de terre** sur laquelle Alfred Hennen, décédé, résidait anciennement étant la droite du Moses Moore head right, contenant six cent quarante-deux et 32/100 acres, plus ou moins, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, laquelle terre est traversée par le Chapeau Pela Creek, désignée comme section 18 sur la carte du township 5, sud du range 9, à l'est de la base du Meridian Land District, à l'est de l'Ile de la Nouvelle-Orléans, à l'ouest de la Rivière aux Perles excepté quatre acres autour du cimetière sous une forme carrée.
4. La moitié de l'ouest du quart du sud-ouest, et la moitié de l'ouest du quart du sud-est, et le quart sud-ouest du quart du sud-ouest de la section 17, township 5 sud, du range 9 est, et dans le même district et touchant la section 18 ci-dessus décrite à l'est, contenant deux cent et 9-100 d'acres, plus ou moins.
5. La moitié est du quart nord-est et le quart sud-est du quart sud-est de la section 13 township 5 sud, range 8 est, contenant cent trente six 62/100 acres, plus ou moins, et touchant du côté ouest à la section 18 premièrement décrite.
6. Le quart sud-ouest du quart sud-est, et le quart sud-ouest de la section 7 sud, du range 9 est, la dite portion du quart sud-ouest de la section 7, contenant cent trois 19/100 acres plus ou moins, faisant en tout deux cent quarante-quatre et 37/100 acres plus ou moins, et touchant du côté nord à la section 18 premièrement décrite.
7. Le morceau de terre nord de celui ci-dessus que traverse le Chapeau Pela, connu comme la concession faite par les Etats-Unis à William Cooper, marqué No 37, sur la carte du township 5 sud, du range 9 est, à l'est de la base du méridien, contenant six cent seize 40/100 acres plus ou moins.
8. Le quart sud-est du quart nord-est de la section 2, township 5 sud, du range 8 est, contenant trente-cinq et 19/100 d'acres, et une portion de terre triangulaire située entre la dernière portion et section 37 ci-dessus décrite, et contenant 44/100 acres plus ou moins, et contenant treize et 27/100 d'acres plus ou moins, réunissant en tout quarante-sept et 46/100 d'acres plus ou moins ; aussi les meubles décrits dans l'inventaire pris par John W. Addison, notaire.
Termes et Conditions—Comptant, les acquéreurs assumant les taxes dues et exigibles en 1888 en sus du prix d'adjudication.
Actes de vente aux frais des acquéreurs.
9 fév—9 11 18 25—mars 3 10 12.

### PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Maison Cottage d'une Location Rémunératrice,**

Dans le Premier District, coin des rues Galvez et Palmyre, et la Propriété contiguë rue Galvez.

A l'Encan, à des Conditions faciles.

**Succession de Mme Elizabeth Plick, veuve de Louis Boutté.**

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E—No 21,253.

PAR B. ONORATO, encanteur— Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, daté du 6 février 1888, je vendrai la propriété ci-après décrite, savoir :
1° Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Miro, Galvez, Gasquet et Palmyre, désigné par le No 18 et mesure 27 pieds de face à la rue Galvez sur 118 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Palmyre et forme l'encoignure.
2° Un autre terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même îlet, désigné par le No 19, ayant 27 pieds de façade rue Galvez sur 118 pieds 1 pouce de profondeur.
Conditions—Une moitié comptant, le reste à un et deux ans de crédit, avec billets d'acquéreur garantis par hypothèque spéciale et privilège et lien du vendeur sur la propriété vendue. Les billets avec intérêt à raison de 8 pour cent par an. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour renforcer la collection et les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888 ; un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
Actes de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.
11 fév—11 18 25 mars 3 10 17

---

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR JAS P. GUINAULT.

**Résidence à étage rue Trémé, No 168, près du Marché Trémé.**

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI 18 février 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles :
Un lot de terre situé dans le second district, îlet borné par les rues Trémé, St. Claude, Dumaine et Ste. Anne, mesurant 36 pieds deux pouces de face à la rue Trémé sur une profondeur de 103 pieds 2 pouces 4 lignes.
Ensemble, une résidence à étage ayant galeries sur la façade, haut et bas, salon et salle à manger et pas perdu. Au premier, plusieurs chambres à coucher, attenant à la maison : autre bâtisse à étage contenant cuisine et plusieurs chambres à coucher, citerne, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc.
Voir le plan qui est exposé à la Bourse.
Conditions—Un tiers ou davantage comptant ; balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque de 8 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses pénales d'usage.
Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888. Un dépôt de 10 pour cent, comptant, sera exigé de l'acquéreur sur le prix de l'adjudication.
11fév—

**Belles Vaches laitières.**

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse JEUDI, 16 février 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, au Bayou St-Jean, à l'écurie de Mme veuve John Puissegur :
30 belles vaches laitières créoles, toutes avec de jeunes veaux et habituées à l'écurie.
Conditions, jusqu'à $50, comptant et au-dessus de $50 six mois de crédit, en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
11 fév—

**MEUBLES.**

**Succession de Pierre Puech et d'Emma Fiorane, son épouse, No 22,816.**

PAR JAS P. GUINAULT, Encanteur. — Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse MARDI, 21 février, 1888, il sera vendu, à midi, à la dernière résidence du défunt, rue de la Levée, entre Tricou et Jumonville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 6 février 1888.
Un lot de meubles meublant.
Conditions—Comptant.
10 fév—10, 16, 21

**Propriété de valeur sur la Levée, entre les rues Deléry et Tricou, et faisant face au fleuve.**

**Grande étendue de terres derrière les Abattoirs à l'usage d'une savane.**

**Aussi une Résidence face à la rue Dauphine.**

**Successions de Pierre Puech et d'Emma Fiorane, son épouse.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C, No 22,816.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 10 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1888 les propriétés suivantes :
1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Tricou, Deléry et Jumonville, mesurant 90 pieds 2 pouces de face à la Levée, sur 179 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Tricou, 190 pieds 4 lignes sur la ligne opposée et 89 pieds 8 pouces de largeur sur la ligne du fond. Ensemble, une bâtisse basse ayant 4 chambres galerie derrière cabinet, 2 citernes et un grand four à boulanger.
2° Treize lots de terre situés dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Reynes, Forstall et Bourgogne. Lesquels lots sont désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, mesurant ensemble 140 pieds 5 pouces de face à la rue Dauphine, 140 pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 319 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Reynes, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en bois recouverte en ardoises et une autre, espace pour voitures, hangar, écurie et une autre bâtisse dans le fond ayant deux chambres, poulailler, etc., jardin sur la façade et autres arbres fruitiers.
3° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Dauphine, Egania et Lizardi.
Lequel lot de terre formant l'encoignure des rues Royale et Lizardi mesure 32 pieds de face à la rue Lizardi sur 90 pieds de profondeur et faisant face à la rue Royale.
Ensemble une bâtisse en bois contenant 4 pièces, cuisine double, citerne, lieux d'aisance, etc.
4° Deux lots de terre vacants dans le même district et le même îlet ci-dessus décrit désignés par les Nos 7 et 8, mesurant, le lot No. 7, 47 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Royale, 47 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur sur la ligne du fond et 159 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.
Le lot No 8, 47 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Dauphine sur 159 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.
5° Une grande étendue de terre à l'usage d'une savane, située dans la paroisse St Bernard derrière les Abattoirs, se composant de 17 lots faisant face à la rue St-Claude et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Solan, et bornée de chaque côté par les rues Angela Meble.
Pour plus de détails et dimensions se référer aux plans faits par Ch. G. de l'Ile en date du 7 février 1888, qui seront exposés à la bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant P. L. Fourchy, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888.
8 fév—8, 11 18 25—mars 3 10

**Résidence en briques, rue du Canal No 198, entre les rues Dryades et Rampart.**

**Deux terrains formant l'encoignure des rues Johnson et Canal.**

**Un grand terrain de prix sur la rue Baronne, entre les rues Julie et Girod.**

Succession Dr Armand Mercer—No 15 204—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse —SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 2e janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir :
1° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Common, Dryades et Rampart, lequel lot de terre mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue du Canal sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble, une résidence en briques à étage devant et entre-sol et ayant corridors d'entrée, galerie devant, derrière citerne, cabinet et ayant treize chambres, cour carrelée, hydrant, porte cochère etc. etc.
2° Deux lots de terre situés dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Gasquet, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 6 et 7.
Le lot No 6, mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue du Canal, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Johnson.
Le lot No 7 mesure 26 pieds 4 lignes de face à la rue du Canal, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
3° Un terrain vacant de prix situé dans le même district, renfermé par les rues Baronne, Dryades, Girod et Julie, mesurant 51 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Baronne, sur 96 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur. Lequel lot de terre étant à une distance de 25 pieds 6 pouces 4 lignes de l'encoignure Girod.
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.
Condition—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1, 2 et 3 ans ou moins à l'option des acheteurs, lesquels billets seront garantis par hypothèque, et portant sept pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant Alphonse Phillips notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues en 1888.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé des acquéreurs.
31 janv—31—fév. 4. 11. 18. 25—mars 3.

**Propriété No 31 rue Dauphine, près de la rue du Canal, entre les rues Douane et Bienville.**

**Maison rue St. Pierre No 406.**

**Succession de Mme veuve Louis Heric.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,879.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888, les propriétés suivantes, savoir :
1° Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Bienville et Douane, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison de plusieurs chambres, hangars, hydrant, lieux d'aisance, etc.
2° Un autre lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet renfermé par les rues St. Pierre, Miro, Tonti et la Promenade Carondelet, mesurant 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur vers la rue Miro, 166 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne vers la rue Tonti et 78 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne du fond.
Ensemble une maison basse, couverte en ardoises, ayant galerie devant et sur le côté, six chambres, chambre à bain, lieux d'aisance, etc., etc.
Dans la cour, deux citernes, hangar, poulailler, jardin avec arbres fruitiers et fleurs, cour carrelée, etc. etc.
Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.
Actes de vente pardevant E. Forcelle, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville payables en 1888.
Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de vente sera exigé des acheteurs.
31 jan—4 11 18 25 fév—3 mars.

### Bureaux des percepteurs de taxes d'Etat, paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 18 octobre 1887.

Avis aux acheteurs de propriété sous l'acte No 82 de 1884 et aux personnes dont les propriétés ont été vendues à l'Etat pour taxes non payées de 1880 et les années subséquentes :
Attendu qu'un grand nombre de personnes qui ont acquis des propriétés sous l'Acte No 82 de 1884, ayant assumé et promis de payer les taxes, frais, etc., dus sur les dites propriétés pour 1880 et les années subséquentes, ne s'étant pas conformés aux conditions de la vente, et la même propriété ayant été vendue à l'Etat pour les taxes non payées de 1880 et les années subséquentes, et comme le délai dans lequel les dits paiements peut être faits et la propriété rachetée expirera bientôt, avis est par le présent donné aux acquéreurs sous le dit acte et à toutes les autres personnes dont la propriété a été vendue à l'Etat pour les taxes de 1880 et les années subséquentes qu'à moins que la dite propriété ne soit rachetée dans les trente jours qui suivront cet avis, le droit de payer les dites taxes, etc., et de rachat de la propriété expirera et conformément aux instructions reçues de l'Auditeur des Comptes Publics, possession sera prise de toutes les dites propriétés et les loyers et les revenus seront collectés et versés dans la Trésorerie de l'Etat.
JAMES D. HOUSTON,
Percepteur de taxes d'Etat, District supérieur. No 77 rue Carondelet.
CHAS. CAVANAC,
Percepteur de taxes d'Etat, District inférieur, No 208 rue Canal.
[illegible]

---

## VENTES A L'ENCAN.

### PAR SPEAR & ESCOFFIER.

**Dans l'affaire des mineurs Ducongé.**

No. 23,044.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place**, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1888, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Une portion de terre, la partie du fond de la propriété désignée par le numéro municipal 131 rue Douane, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, située dans le deuxième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bourbon, Dauphine et Bienville, et mesurant, sur une ligne parallèle avec la rue Douane et à une distance de 95 pieds 6 pouces de la dite rue, 32 pieds 3 pouces 7 lignes de largeur et une profondeur de 64 pieds 4 pouces 3 lignes, entre lignes parallèles, jusqu'à la ligne du fond du dit lot original, de laquelle la dite portion est formée et conformément à un croquis de J. Braun, voyer, annexé à un acte passé pardevant C. G. Andry, notaire, en date du 26 janvier 1888.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Chas. G. Andry, aux frais de l'acquéreur.
4 fév—4 11 18 25—3 10 mars

**Propriété améliorée dans le Premier District.**

Coin des rues Gravier et Galvez.

Succession de Lawrence Kenney.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20 877.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 25 février 1888, il sera vendu, à l'enchère publique à la **Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place**, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 janvier 1888, pour le compte de la dite succession la propriété décrite ci-après, à savoir
Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues **Gravier, Galvez, Perdido et Johnson**, désigné par le No 7 sur un plan dressé par L. Reizenstein, le 6 mars 1867, déposé au bureau de Wm J. Castell, notaire public pour la dite ville. Le dit lot de terre formant le coin des rues **Gravier et Galvez**, et mesurant d'après le dit plan 30 pieds de face à la rue Galvez, sur une profondeur et façade rue **Gravier** de 100 pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété achetée par feu Alexandre Bauch d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire public, le 11 avril, 1871.
Conditions—Une moitié ou plus comptant la balance à un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur ; ensemble avec toutes les clauses de garanties usuelles avant trait à l'assurance, aux frais d'avocat, frais et dépens, etc. La partie à crédit portera intérêt à raison de 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement. L'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année courante 1888.
Acte de vente pardevant Edward Blanchard, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 janv—21 28—fév 4 11 18 25

### PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence, cottage dans le Sixième District.**

**Succession d'Emelia Arceneaux, veuve de Joseph Arceneaux.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 22,863.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 31 janvier, 1888, Dossier No 22,863 pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan—
Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Jena et l'avenue Napoléon, et mesurant 25 pieds de face à la rue Jena sur une profondeur de 100 pieds et conformément à un plan fait par Stewart & Hoffman, voyers, en date du — février 1888.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant R. Commagere, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1888. 5 fév—5, 12, 19, 26—mars 4, 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Quincaillerie ; Quincaillerie ; Quincaillerie ;**

Succession de J. S. Aitkens et Mme Catherine Aitkens, sa femme.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.
Dossiers Nos 5417 et 21 375.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau No 9 rue Carondelet—JEUDI, 9 février 1888, à 10 1[2 h. a. m., au local Nos 230 et 242 rue Tchoupitoulas, près de l'encoignure Delord.
La vente continuera de jour en jour, à la même heure, jusqu'à ce qu'on ait vendu tout le stock en vertu et conformément à deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire des successions de J. S. Aitkens signé par l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division "A", daté le 12 décembre 1887, dossier No. 21,375 et un autre dans l'affaire de la succession de J. S. Aitkens, signé par l'Hon. F. A. Monroe, juge de l'honorable Cour ci-dessus mentionnée, division "C", daté le 6 janvier 1888, dossier No. 5,417, pour compte des successions de J. S. Aitkens et de Catherine Aitkens, sa femme, il sera vendu à l'encan—
Tout le contenu de la dite quincaillerie, comprenant un assortiment général de toutes sortes d'outils de quincaillerie, etc., étagères, meubles de bureaux, et autres objets nombreux trop nombreux à énumérer d'après un inventaire enregistré au bureau du greffier de l'honorable cour ci-dessus mentionnée. Les marchandises seront vendues en lots à la convenance des acheteurs.
Conditions—Comptant avant livraison.
29 jan—29 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédés.**

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,81[illegible].

A des conditions libérales—A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet — SAMEDI, 17 mars 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial alley, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 22,81[illegible] un daté le 16 janvier 1888, et l'autre daté le 10 février 1888, dans l'affaire de la succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédés, et pour compte de la dite succession, sera vendu à l'enchère publique—
Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues [illegible], Joséphine, Rousseau et St Thomas, et mesurant 14 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur et façade à la rue Rousseau de 65 pieds, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, au pied américain, et formant l'encoignure des rues Adèle et Rousseau, et fait partie du lot original 4 sur un plan par le voyer de cette date 7 novembre 1830 et déposé au bureau de R. Stringer, ancien notaire, et d'après un plan par John F. Braun voyer, date avril 1884, et déposé à l'endroit de la vente.
Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises et servant de magasin et de résidence et connu comme le No 69 de la rue Rousseau.
Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Adèle et St André ; le dit lot de terre formant l'encoignure des rues Adèle et Tchoupitoulas, désigné comme lot No. 1, mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas par 1[illegible] pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur et façade sur la rue Adèle, 11[illegible] pied 6 pouces sur l'autre côté de la ligne qui le divise du lot No 2 et 33 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière.
Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage devant et deux, bâtisse dans le fond.
Un lot de terre de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et dans l'îlet comme la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot No 2 et mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas (ou Levée) sur une profondeur de 124 pieds, 3 pouces sur la ligne qui le sépare du No 3 et 119 pieds 6 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No 1 et 33 pieds 6 pouces de large dans le fond. Les dites terres sont toutes plus ou moins et d'après un plan fait par Charles Schnauder, voyer, date mars 1885.
Les améliorations comprennent une résidence et magasin à double corps de logis à deux étages en briques avec deux bâtisses en briques à un étage couvertes en ardoises dans le fond.
—AUSSI—
20 actions du fonds capital du Pelican Insurance Company de $25 chacune sur laquelle $14 89 ont déjà été payés.
Conditions—Pour les actions comptant et pour les propriétés un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurités usuelles, 10 pour cent comptant sur les lieux pour garantir les ventes.
Actes de vente pardevant John Bendernagle, notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes dues en 1888.
12 fév—12 14 19 26—mars 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Résidence cottage double, sur rue Laurel, entre les rues Pleasant et Tolédano.**

**En termes faciles.**

Succession de Thomas Clarke, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 9,990.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet. — SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Alley, en vertu de et conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté le 10 février 1888, Dossier No 9,990 dans l'affaire de la succession de Thomas Clarke et autres parties intéressées, à l'encan, il sera vendu :
Un lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation (ci devant Jersey), Pleasant, Laurel et Tolédano, désigné comme le No 12 et mesurant 30 pieds de face sur la rue Laurel, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, tout plus ou moins, et d'après un plan dressé par Stewart & Hoffman, voyers, daté — février, 1888.
Les améliorations consistent en un cottage double en bois, rue Laurel.
Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0[0 d'intérêt et toutes les garanties usuelles.
Acte de vente pardevant T. Wharton Collins, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1888.
Dix pour cent comptant devront être payés sur les lieux pour lier la vente.
12 fév—12, 19, 26—mars 4, 11, 17

---

L'Abeille [illegible]

COMPA[illegible]

LA GASC[illegible]
LA BOU[illegible]
LA CHAM[illegible]

LOUISIANA.

Le Steam[illegible]

Les JEUDIS
Les SAMEDI

CHEM[illegible]

Queen [illegible]

LOUISVI[illegible]

TEX[illegible]

DATE DE
COMPAGNI[illegible]
DE LA
New Orleans

BUREAUX
CAPITAL

FEU[illegible]

La C[illegible]

Par E[illegible]

LA P[illegible]